



Paris, le 26 avril 2018

Consultation sur la Situation Economique et Financière Pole Emploi



EN DIRECT DU 999

Le Comité Central d'Entreprise (CCE) de Pole Emploi a été consulté le 19 avril 2018 sur la situation économique et financière de l'entreprise.

Cette consultation obligatoire des instances du personnel de l'opérateur public national s'inscrivait dans un contexte politique et financier des comptes publics particulièrement sensible.

Rappelons en effet qu'en novembre dernier, les parlementaires avaient voté une diminution de 1,5 milliard € des budgets 2018 de la mission travail et emploi et de la très forte réduction des contrats aidés qui en a découlé.

La CFDT a pu constater durant cette séance que l'opérateur national Pole Emploi présente un résultat positif de 1,4 M€ sur l'exercice 2017 et prévoit des comptes à l'équilibre sur 2018 et ce malgré des événements qui ont lourdement impacté ses comptes (la mise en oeuvre du plan 500.000 formation, la forte mobilisation du Compte Personnel de Formation, la poursuite de la mise en oeuvre de l'accompagnement global et de l'accompagnement intensif en faveur des jeunes, les profondes réorganisations liées aux orientations stratégiques de la convention tripartite Etat/Unedic/Pole emploi...).

Remarquons toutefois que cet équilibre est lié à l'augmentation de la contribution de l'Assurance Chômage en hausse de 70,5 M€ (+2,1%) par rapport à 2017 alors que la contribution de l'Etat, elle, diminue de 49,6 M€ (-3,3%).

Une diminution de la part de l'Etat qui s'est aussi caractérisée par une diminution de 297 ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé) sur les 55.000 salariés qui constituent la force vive de Pole Emploi.

La CFDT a donc décidé de s'abstenir durant cette consultation : d'une part pour rappeler son opposition à une gestion des effectifs uniquement basée sur une logique budgétaire via le plafond d'emploi au regard de l'importance des missions qui lui sont confiées et qui commencent à porter leur fruit.

D'autre part pour alerter l'ensemble des décideurs et législateurs de la nécessité de maintenir les moyens financiers recensés durant les derniers exercices financiers pour assurer et renforcer les services de Pole emploi et accompagner l'évolution de l'expertise de ses salariés face aux défis qui attendent notre pays et ses immenses besoins d'accompagnement sur les champs de l'emploi et de la formation.



Cette consultation a permis d'identifier le niveau de budget minimum qui est nécessaire à l'exercice des missions de Pole Emploi.

Pour la CFDT ce niveau doit être maintenu sur les prochaines années afin que Pole Emploi puisse garantir ses missions d'accueil, d'indemnisation, et d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises au regard des objectifs qui lui ont été confiées par ces mêmes législateurs en 2008.